

ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics

• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACT SAVOIE

04 79 33 86 72

LDLégales73@ledauphine.com

le dauphiné libéré

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1.78 € HT/mm colonne pour 2020.

VICES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

SCI PIERRES D'ALGRANGE

Par ASSP du 02/05/2022, il a été constitué la SCI dénommée PIERRES D'ALGRANGE. **Siège social:** 75 allée de la joliaz 73460 Tournon. **Capital:** 500€. **Objet:** acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance:** Mme Justine VENDEVILLE, 57 allée de la joliaz 73460 Tournon. Cessions soumises à agrément. **Durée:** 99 ans. Immatriculation au **RCS de CHAMBERY**.

310029600



Par acte authentique du 02/06/2022 reçu par Me Marie-Charlotte LAURENT officiant à LONS LE SAUNIER (39000) 13 RUE LOUIS ROUSSEAU il a été constituée une **SCI** dénommée:

"TY-NEVEZ"

Siège social: 162 route de l'épignier 73200 THENESOL

Capital: 1.000 €

Objet: Acquisition au moyen d'achat ou d'apport, administration et la gestion par location de tous biens et droits immobiliers, emprunt de tous les fonds et mise en place de toutes sûretés réelles, aliénation des immeubles et toutes opérations financières.

Gérant: M. MOREL Cédric 4 rue Billon 39570 MONTMOROT

Cession des parts sociales: Cession de parts soumises par agrément par acte d'huissier ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au **RCS de CHAMBERY**

310688000

Transferts de siège social

L'EAU FOLLE

SAS au capital de 1000,0€ **Siège social:** 60 Place Aristide Briand 73600 Moutiers 904798055 RCS CHAMBERY
Le 05/05/2022, les associés ont: décidé de transférer le siège social au 10 Avenue de la Libération 73600 Moutiers à compter du 01/04/2022; Mention au **RCS de CHAMBERY**

310029300

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE DE VAL D'ISÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de Révision alléguée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)
Du lundi 27 juin 2022 au mercredi 27 juillet 2022 inclus

Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations et ses propositions relatives au projet de révision alléguée n°1 du PLU, arrêté par délibération du 8 novembre 2021 (2021.11.05).

Le projet de révision alléguée n°1 du PLU porte sur le projet d'extension du restaurant d'altitude existant situé aux abords du lac de l'Ouillette.

Le projet de révision alléguée n°1 a été soumis à l'avis des personnes publiques associées (PPA) conformément aux articles L. 153-16 et R 153-4 du code de l'urbanisme, à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CNDPS) conformément à l'article R 341-16 du code de l'environnement et à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) conformément à l'article L 111-5 du code de l'urbanisme. Les documents sont consultables au service urbanisme de la mairie de Val d'Isère.

Le dossier est également consultable en ligne sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : www.valdisere.fr et sur un poste informatique mis gratuitement à disposition du public pendant la durée de l'enquête et aux horaires indiqués ci-dessous.

Par arrêté n° 2022.0067 en date du 23 mai 2022, monsieur le maire de Val d'Isère a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du **lundi 27 juin 2022 au mercredi 27 juillet 2022 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs**.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision alléguée n°1 du PLU de la commune de Val d'Isère, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du conseil municipal en vue de son approbation.

Monsieur Michel Deronzier a été désigné commissaire enquêteur par décision de désignation N°E21000214/38 en date du 8 décembre 2021 de monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Val d'Isère, pendant la durée de l'enquête, du **lundi 27 juin 2022 à 10 heures au mercredi 27 juillet 2022 à 17 heures** aux horaires suivants (à l'exception de jours fériés) : les lundis, mardis, mercredis, de 9h à 12h et de 14h à 17h, les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 16h, les vendredis de 9h à 12h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible en mairie, sur le registre électronique prévu à cet effet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2949> ou les adresser par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, révision alléguée n°1, mairie de Val d'Isère, place du Thovex BP 295 - 73155 Val d'Isère cedex.

Ses observations pourront également être transmises via l'adresse courriel suivante : enquete-publique-2949@registre-dematerialisee.fr
L'ensemble des observations sera annexé dans les meilleurs délais au registre d'enquête présent en mairie de Val d'Isère. **Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :**
- **lundi 27 juin 2022 de 10 heures à 12 heures ;**
- **mardi 12 juillet 2022 de 10 heures à 12 heures ;**
- **mercredi 27 juillet 2022 de 14 heures à 17 heures.**

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Val d'Isère

pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Cette copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera aussi publiée sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les mesures nécessaires afin d'assurer les conditions sanitaires adéquates à la consultation du dossier dans les locaux de la mairie, notamment, les mesures de distanciation sociale pourront être prises. L'administration se réserve le droit d'adapter ces mesures au fur et à mesure de la mise à disposition du dossier d'enquête publique, notamment, au regard des consignes ministérielles.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication du présent avis, auprès de la mairie de Val d'Isère, à l'adresse postale suivante : Mairie de Val d'Isère, place du Thovex BP 295 - 73155 Val d'Isère cedex.

309347600



COMMUNE DE VAL D'ISÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de Révision alléguée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)
Du lundi 27 juin 2022 au mercredi 27 juillet 2022 inclus

Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations et ses propositions relatives au projet de révision alléguée n°2, arrêté par délibération du 8 novembre 2021 (2021.11.06).

Le projet de révision alléguée n°2 porte sur le confortement de restaurants d'altitude existants (la folie douce et la peau de vache), sur la création d'un restaurant d'altitude au lieu-dit « Le plan », sur le réaménagement et le confortement des « ruines de Tovière » avec la création d'un restaurant d'altitude et d'un hébergement touristique, sur la prise en compte de la réalisation du restaurant au lieu-dit « Grand Pré » autorisée pendant la période de retour en opposabilité du Plan d'Occupation des Sols (POS), mais non prévue au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de nouveau opposable, et sur la réalisation d'un projet de parking en amont du hameau du Fomet.

Le projet de révision alléguée n°2 a été soumis à l'avis des personnes publiques associées (PPA) conformément aux articles L. 153-16 et R 153-4 du code de l'urbanisme, à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CNDPS) conformément à l'article R 341-16 du code de l'environnement et à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) conformément à l'article L 111-5 du code de l'urbanisme. Les documents sont consultables au service urbanisme de la mairie de Val d'Isère.

Le dossier est également consultable en ligne sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : www.valdisere.fr et sur un poste informatique mis gratuitement à disposition du public pendant la durée de l'enquête et aux horaires indiqués ci-dessous.

Par arrêté n° 2022.0068 en date du 23 mai 2022, monsieur le maire de Val d'Isère a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du **lundi 27 juin 2022 au mercredi 27 juillet 2022 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs**.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision alléguée n°2 du PLU de la commune de Val d'Isère, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du conseil municipal en vue de son approbation.

Monsieur Michel Deronzier a été désigné commissaire enquêteur par décision de désignation N°E21000215/38 en date du 8 décembre 2021 de monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Val d'Isère, pendant la durée de l'enquête, du **lundi 27 juin 2022 à 10 heures au mercredi 27 juillet 2022 à 17 heures** aux horaires suivants (à l'exception de jours fériés) : les lundis, mardis, mercredis, de 9h à 12h et de 14h à 17h, les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 16h, les vendredis de 9h à 12h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible en mairie, sur le registre électronique prévu à cet effet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2950> ou les adresser par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, révision alléguée n°2, mairie de Val d'Isère, place du Thovex BP 295 - 73155 Val d'Isère cedex.

Ses observations pourront également être transmises via l'adresse courriel suivante : enquete-publique-2950@registre-dematerialisee.fr

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **lundi 27 juin 2022 de 10 heures à 12 heures ;**
- **mardi 12 juillet 2022 de 10 heures à 12 heures ;**
- **mercredi 27 juillet 2022 de 14 heures à 17 heures.**

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Val d'Isère pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Cette copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera aussi publiée sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les mesures nécessaires afin d'assurer les conditions sanitaires adéquates à la consultation du dossier dans les locaux de la mairie, notamment, les mesures de distanciation sociale pourront être prises. L'administration se réserve le droit d'adapter ces mesures au fur et à mesure de la mise à disposition du dossier d'enquête publique, notamment, au regard des consignes ministérielles.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication du présent avis, auprès de la mairie de Val d'Isère, à l'adresse postale suivante : Mairie de Val d'Isère, place du Thovex BP 295 - 73155 Val d'Isère cedex.

309354800

Installations classées



COMMUNE DE SAINT-ALBAN-LEYSSE

Avis d'enquête publique
Installations classées pour la protection de l'environnement

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 18 mai 2022, n°ICPE-2022-022, une enquête publique est ouverte en **mairie de Saint-Alban-Leyse, du mercredi 8 juin 2022 au jeudi 7 juillet 2022 inclus**, sur la demande présentée par la **société EXCOFFIER RECYCLAGE**, dont le siège social est situé 70 route du stade 74350 VILLY-LE-PELLOUX, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter la capacité des installations de collecte, tri, transit et regroupement de déchets dangereux et non dangereux qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Saint-Alban-Leyse.

L'enquête porte sur une demande d'autorisation environnementale valant, en application de l'article L181-1 du code de l'environnement, autorisation au titre de l'article L512-1 du code de l'environnement (cpe).
Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera mis à disposition du public du **mercredi 8 juin 2022 au jeudi 7 juillet 2022 inclus**, pour que chacun puisse en prendre connaissance :

- en mairie de Saint-Alban-Leyse, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, les **lundis de 14h à 17h45, les mardis et vendredis de 9h à 12h et de 15h à 17h45, les mercredis et samedis de 9h à 12h et les jeudis de 9h30 à 12h et de 15h à 17h45 ;**

- sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse

suivante : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Installations-classées-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation-environnementale-unique2>

- sur un poste informatique auprès du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » situé dans les locaux de l'Unité interdépartementale des deux Savoie de la DREAL, 430 rue Belle Eau, 73000 Chambéry, sur rendez-vous après contact auprès du service à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr

Monsieur Luc CLOUET, commissaire enquêteur, recevra le public en **mairie de Saint-Alban-Leyse où il effectuera des permanences :**

- **le mercredi 8 juin de 9h à 12h ;**
- **le samedi 18 juin de 9h à 12h ;**
- **le mardi 21 juin de 15h à 17h45 ;**
- **le jeudi 7 juillet de 15h à 17h45.**

Un registre d'enquête sera ouvert en mairie de Saint-Alban-Leyse pendant toute la durée de l'enquête pour que le public puisse y déposer ses observations et propositions. Les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Alban-Leyse ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-octets (Mo).

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront annexées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais et tenues à la disposition du public en mairie de Saint-Alban-Leyse.

Les observations adressées par courrier électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État en Savoie.

L'accès à la mairie de Saint-Alban-Leyse, la consultation du dossier et du registre d'enquête ainsi que l'accueil du public par le commissaire enquêteur se font dans le respect des règles sanitaires en vigueur à la mairie de Saint-Alban-Leyse. Toute information sur le projet peut être demandée auprès de la société Excoffier Recyclage : Valérie Grange - Responsable QSE : vgrange@excoffierrecyclage.com ou qse@excoffierrecyclage.com

Toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, au sein du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement », en mairie Saint-Alban-Leyse, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Savoie, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou le refus concernant la demande présentée par la société Excoffier Recyclage est le préfet de la Savoie.

308699300

Plan local d'urbanisme



VILLE D'ALBERTVILLE

Avis d'enquête publique
Sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Albertville
Du mardi 7 juin à 00h001 au vendredi 8 juillet à 17h00

Le Maire d'Albertville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du **mardi 07 juin 2022 à 00h01 et jusqu'au vendredi 08 juillet 2022 à 17h00 inclus (32 jours)**.

La Modification n°3 du PLU porte sur les points suivants :

- Préciser les dispositions réglementaires permettant de mieux réguler la densité et d'assurer l'intégration urbaine et paysagère des constructions,
- Préciser les dispositions relatives à la préservation du patrimoine, avec l'intégration dans le PLU des éléments issus du diagnostic patrimonial réalisé dans le cadre de la préfiguration des Sites Patrimoniaux Remarquables d'Albertville,
- Précision des dispositions permettant d'améliorer la qualité des constructions et leur performance énergétique,
- Mise à jour des dispositions réglementaires permettant d'encourager le développement de la mobilité douce, d'améliorer la gestion des eaux pluviales
- Améliorer les dispositions concernant l'insertion paysagère et urbaines des futures constructions dans la ZAC du Parc Olympique,
- Permettre la mutation du bâti existant,
- Opérer des ajustements mineurs du règlement et les mises à jour du plan de zonage,
- Mises à jour des annexes (actualisation des emplacements réservés).

Toute information concernant le projet de modification n°3 du PLU d'Albertville pourra être obtenue auprès de Monsieur Le Maire, au siège de l'enquête publique : Hôtel de Ville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville.

Le projet a été soumis à l'Autorité environnementale dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas. L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale est joint au dossier.

Par décision n°E22000052/38 en date du 13 avril 2022, Monsieur le Président du tribunal administratif de Grenoble a désigné Madame GRYNOSZPAN Nathalie en tant que commissaire -enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter à l'Hôtel de Ville d'Albertville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville, aux jours et horaires habituels d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h00 :

- **le dossier comportant les pièces du projet de la modification n°3 du PLU,**

- **le registre d'enquête à feuillets non-mobles, cotés et paraphés par la commissaire-enquêtrice.**

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en version dématérialisée :

- sur les postes informatiques de la Cybre-Base du Centre socioculturel, à la Villa Aubry et la maison de quartier du Champ de Mars, aux jours et horaires d'ouverture habituels, le **lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

- sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialisee.fr/3079>

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit :

- **dans le registre d'enquête public déposé à l'Hôtel de ville,**

- **par voie postale, au siège de l'enquête : à l'attention de Madame GRYNOSZPAN Nathalie, commissaire-enquêtrice, Hôtel de Ville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville.**

- **Par courrier électronique : enquete-publique-3079@registre-dematerialisee.fr**

- **Sur le registre dématérialisé sécurisé, disponible depuis le site Internet dédié : <https://www.registre-dematerialisee.fr/3079>**

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par la commissaire-enquêtrice.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, aux jours et horaires suivants :

- **Le mardi 7 juin, de 8h30 à 12h00,**

- **Le lundi 20 juin, de 14h30 à 17h00,**

- **Le vendredi 8 juillet, de 14h30 à 17h00.**

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis à la commissaire-enquêtrice et clos par elle. Dans un délai d'un mois à la clôture de l'enquête, la commissaire-enquêtrice transmettra à Monsieur le Maire, son rapport et ses conclusions motivées.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à l'Hôtel de Ville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville et sur le site internet de la commune : www.albertville.fr

À l'issue de l'enquête publique, le projet de la modification n°3

du Plan Local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire-enquêtrice, sera soumis à délibération du Conseil municipal en vue de son approbation.

308182800

DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

Tribunal de grande instance

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL CHAMBERY

Par arrêt de la CHAMBRE CORRECTIONNELLE de la Cour d'Appel de CHAMBERY du 4 mai 2022

Ferreira Manuel José Sébastien, né le 13 janvier 1994 à ST PRIEST, fils de FERREIRA José et de NUÑOZ Aline, de nationalité française, célibataire, sans profession, demeurant 1 Rue Henri Bordeaux - 69800 ST PRIEST

a été condamné à une peine de

- Emprisonnement délictuel : TREIZE MOIS

- Mandat d'arrêt

pour :

- REBELLION, entre le 13 juillet 2020 et le 14/07/2020, infraction prévue par les articles 433-7 AL. 1, 433-6 du Code pénal et réprimée par les articles 433-7 AL. 1, 433-2 du Code pénal

- RECIDIVE DE MENACE DE MORT OU D'ATTEINTE AUX BIENS DANGEREUSE POUR LES PERSONNES À L'ENCONTRE D'UN SAPEUR POMPIER, entre le 13 juillet 2020 et le 14/07/2020, infraction prévue par l'article 433-3 AL.4, AL.1 du Code pénal, Art. 132-8 et suivants du Nouveau Code Pénal et réprimée par les articles 433-3 AL.4, 433-2 du Code pénal, Art. 132-8 et suivants du Nouveau Code Pénal

La Cour a, en outre ordonné :

La publication de cet arrêt (dispositif), aux frais du condamné, dans les journaux :

- Dauphiné Libéré

- Essor Savoyard

Pour extrait conforme délivré à
Monsieur le Procureur Général sur sa requête,
LE GREFFIER EN CHEF,

310782000

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS